



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Fermeture hivernale des écocentres

Saint-Hyacinthe, le 3 novembre 2025

Vous avez des matières à déposer dans les écocentres de la Régie? Dépêchez-vous! Les écocentres d'Acton Vale et de Saint-Hyacinthe fermeront pour la saison hivernale le **dimanche 30 novembre** prochain, sauf si les conditions météorologiques obligent une fermeture hâtive.

Les citoyens qui souhaitent se départir entre autres de :

- métaux,
- pneus déjantés et propres (diamètre inférieur à 45 po),
- résidus de bois,
- débris de construction ou de démolition,
- briques ou béton,
- matériel électronique ou informatique,

sont invités à le faire avant la date de fermeture. Durant l'hiver, il demeure possible de confier ces résidus à un entrepreneur privé, selon sa tarification.

Le saviez-vous?

- L'accès aux écocentres est gratuit pour les citoyens des municipalités membres de la Régie, sur présentation d'une preuve de résidence.
- Chaque citoyen peut effectuer une visite par jour, afin de réduire le temps d'attente.
- Pour un passage plus efficace, il est recommandé de trier vos matières avant d'arriver sur place et de prévoir de l'aide pour le déchargement, puisque le personnel de la Régie n'est pas autorisé à manipuler les résidus.

Adresses et heures d'ouverture des écocentres :

Acton Vale: 68 rue Noël-Lecomte, samedi et dimanche de 8 h 30 à 16 h 30

Saint-Hyacinthe: 1880, rue Brouillette, vendredi, samedi et dimanche de 8 h 30 à 16 h 30

Pour des motifs de sécurité liés à la configuration des sites, les dimensions maximales des remorques acceptées sont de 5 X 10 pieds à l'écocentre d'Acton Vale et de 4 X 8 pieds à l'écocentre de Saint-Hyacinthe.

Pour davantage de détails concernant le fonctionnement des écocentres, visitez le www.riam.quebec ou communiquez avec nous au 450-774-2350.



Source: Communications RIAM

450 774-2350 www.riam.guebec